



COMMUNIQUE DE PRESSE

Madame Dupe ATOKI, Commissaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et Présidente du Comité de la CADHP chargé du suivi et de la promotion de la mise en œuvre des Lignes directrices de Robben Island pour l'interdiction et la prévention de la torture en Afrique (Comité de suivi) est arrivée hier, mardi 20 octobre 2009, à Cotonou pour une mission de promotion des droits de l'homme et de la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

La délégation conduite par la Commissaire ATOKI va séjourner au Bénin pendant trois jours et comprend M. Jean Baptiste Niyizurugero, Vice-président du Comité de suivi ; M. Malick Sow, membre du Comité de suivi ; Mme Hannah Forster, Membre du Comité de suivi; M. Sheikh Tijan Hydera, Conseiller Juridique au sein du Secrétariat de la CADHP ainsi que M. Hans Draminsky Petersen, Membre du Sous Comité des Nations Unies pour la Prévention de la torture (SPT), qui participe à la délégation en qualité de personne ressource.

Il convient de rappeler que la CADHP est un mécanisme intergouvernemental africain qui a pour mandat d'assurer la promotion et la protection des droits de l'homme sur le continent africain. Elle a pour mission notamment de formuler et élaborer, en vue de servir de base à l'adoption de textes législatifs par les gouvernements africains, des principes et règles qui permettent de résoudre les problèmes juridiques relatifs à la jouissance des droits de l'homme et des peuples et des libertés fondamentales. C'est dans ce cadre que, en collaboration avec l'Association pour la Prévention de la Torture (APT – Genève), elle a élaboré et adopté, en octobre 2002, les Lignes directrices de Robben Island pour la prohibition et la prévention de la torture en Afrique. Pour une meilleure effectivité de ces Lignes directrices, la CADHP a mis en place le Comité de suivi chargé de promouvoir leur mise en œuvre efficace.

La présente mission fait suite à l'invitation du Gouvernement du Bénin formulée par la délégation de la République du Bénin lors de la 45^{ème} session de la CADHP, qui s'est tenue du 13 au 27 mai 2009 à Banjul, en Gambie.

Cette mission a pour objectifs de :

- Promouvoir la mise en œuvre des Lignes directrices de Robben Island et contribuer à la prévention de la torture et des autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants au Bénin.
- Engager un dialogue constructif avec les autorités béninoises en vue d'une meilleure prévention de la torture et de l'effectivité des normes internationales pertinentes en la matière.
- Examiner les mesures prises par le Gouvernement du Bénin en matière de prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants y compris celles de mise en œuvre des recommandations émises par les différents organes des traités dont la CADHP.
- Examiner l'état d'avancement du processus d'adoption de la loi sur le mécanisme national de prévention (MNP) prévu par le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OPCAT)
- Examiner l'état d'avancement du processus de réforme du code pénal et du code de procédure pénale pour les mettre en conformité avec les normes internationales comme cela a été recommandé par différents organes internationaux des droits de l'homme y compris le Comité des Nations Unies contre la torture (CAT)
- Discuter avec les autorités compétentes de quelle assistance technique le Comité de suivi et autres partenaires pourraient apporter au Bénin pour une meilleure prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

La délégation prévoit de rencontrer notamment le Ministre de la Justice, le Président de l'Assemblée Nationale ainsi que la Présidente de la Commission des lois du Parlement, le Directeur de la Gendarmerie Nationale, le Directeur de la Police, le Président de la Cour Constitutionnelle et le Président de la Cour suprême. Elle prévoit aussi de visiter la prison civile de Cotonou ainsi que la prison de Missérété à Porto Novo et de rencontrer des membres de la société civile.

Par ailleurs, jeudi 22 octobre 2009 au Centre d'Accueil Sainte Annuarite d'Abomey Calavi, se tiendra un séminaire de sensibilisation sur la prévention de la torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Il sera organisé conjointement par la CADHP, le Ministère de la Justice et l'Association pour la Prévention de la torture (APT), une ONG internationale des droits de l'homme basée à Genève qui collabore déjà étroitement avec le Ministère de la Justice sur des questions relatives à l'amélioration des conditions de détention et à la mise en conformité de la législation nationale avec les normes internationales pertinentes en la matière.

Une conférence de presse sera tenue à la fin de la mission vendredi 23 octobre 2009 à 16 heures.

Fait à Cotonou le 21 octobre 2009